



Séance du Conseil communal du 30 mars 2021

CONSEIL COMMUNAL

DE

1148 L'ISLE

**Procès-verbal  
de la séance du conseil communal  
30 mars 2021**

**Point 1. Statutaire.**

La séance du Conseil communal débute à 20.15 heures. M. Jürg Hostettler, Président, rappelle et précise les mesures de protection sanitaires concernant la pandémie liée au COVID et remercie tous les acteurs qui ont permis d'organiser cette séance. L'appel fait par le secrétaire montre la présence de 37 Conseillers-ères présents-es, 5 Conseillers-ères excusés-ées et 1 Conseillers-ères absents-es. Le quorum est atteint. L'Assemblée peut délibérer valablement.

M. Jürg Hostettler demande au Conseil communal de se lever et d'observer une minute de silence en souvenir de notre Municipal, Jean-Louis Bapst, décédé à la fin de l'année 2020.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

M. Jürg Hostettler, Président, lit le courrier, adressé au Conseil communal. Mme Isabelle Despland, Conseillère, a donné sa démission de Conseillère communale, d'autres priorités ont motivé cette décision. M. Jacques Chollet donne sa démission de Conseiller communal. Il quitte notre Commune. Mme Jeannette Jaunin donne sa démission comme huissière suppléante du Conseil communal. Mme Wilma Chappuis donne sa démission d'huissière du Conseil communal.

M. Jürg Hostettler, Président, a reçu un téléphone de M. William White l'informant qu'il allait écrire une lettre à tous les Conseillers-ères. Cette lettre concerne son opposition au PGA de la Commune de L'Isle. M. Jürg Hostettler, Président, lit le courrier reçu de M. William White. Ce point sera traité au point no 2 de l'ordre du jour concernant le PGA.

Les Conseillers-ères ont tous reçu le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2020. La lecture du procès-verbal n'est pas demandée. Le procès-verbal est accepté par 34 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.

**Point 2. Préavis 01/2021. Révision du plan d'affectation communal (PACom).**

En préambule, M. Jürg Hostettler, Président, explique que les décisions que l'on prendra ce soir seront communiquées aux Autorités cantonales qui les valideront. La majorité absolue est fixée à 19 voix.

Le préavis 01/2021 sera traité en deux temps. Nous traiterons d'abord les oppositions faites par les propriétaires et ensuite la révision du plan d'affectation communal. Cette procédure administrative a été confirmée par le bureau de géomètre PLAREL et par la Préfecture.

Nous allons traiter les oppositions de manière individuelle. Vous pouvez accepter ou refuser de lever une opposition. Dans le cas où vous refusez de lever une opposition, vous devez déposer un amendement dûment argumenté et accepté par le Conseil communal. Cet amendement sera alors traité par les Autorités cantonales et en aucun cas nos décisions retourneront à la Municipalité. Un amendement, par son contenu, peut

impacter et être contraignant pour le PGA et demander alors une modification de celui-ci par les Autorités cantonales.

La lecture du préavis 01/2021 n'est pas demandée. M. Gregory Pittet, Conseiller, lit le rapport de la commission en charge du préavis 01/2021.

### **Opposition no.1**

M. Jürg Hostettler, Président, ouvre la discussion sur l'opposition no. 1 de Mme Rachel White et informe que les documents reçus de Mme et M. White, en plus de la lettre, sont à votre disposition pour ceux qui le désirent. Mme Anne-Lise Rime, Syndique, précise que le suivi du dossier PGA a été conduit de manière rigoureuse et que les plans ne comportent pas d'erreur, mais présentent la situation cadastrale de la commune à un instant précis.

M. Pierre-Olivier Cloux, Conseiller, demande quelles seront les possibilités juridiques de l'opposant-e. M. Jürg Hostettler, Président, précise que la détermination du Conseil communal est administrative et doit être validée par les Autorités cantonales. L'opposant-e doit alors faire recours de la décision du Conseil communal auprès des Autorités cantonales.

Mme Magali Donzé, Conseillère, demande à quelle date les propriétaires concernés ont été informés du changement de situation. Mme Anne-Lise Rime, Syndique, lui répond que la Municipalité n'a pas rencontré tous les propriétaires, mais principalement les plus impactés avant la séance publique. De petits aménagements sont encore possible sur la parcelle déclassée.

M. Michel Freymond, Conseiller, demande si les inexactitudes constatées sur certains plans ont eu un impact sur la conduite des travaux de cette propriété. Mme Anne-Lise Rime, Syndique, lui répond par la négative et précise que ces plans présentent la situation de l'aménagement du territoire à un moment déterminé.

M. Denis Baudat, Conseiller, est-ce que le dézonage de cette parcelle porte-t-il atteinte au permis de construire. Mme Anne-Lise Rime, Syndique, lui répond par la négative.

M. Claude Rosat, Municipal, précise que le permis de construire et la construction sont terminées. Il est question de dézoner une parcelle de 587 m<sup>2</sup> pour pouvoir répondre aux normes imposées au hameau de La Coudre. Normes qui ne proviennent pas d'exigences communales, mais de règlements cantonaux.

M. Philippe Currat, Conseiller, demande combien de personnes sont concernées par un dézonage et quel critère ont été choisis pour rencontrer certaines personnes et d'autres pas. Mme Anne-Lise Rime, Syndique, répond que nous connaissons principalement le nombre de personnes qui ont fait une opposition.

M. Claude Rosat, Municipal, précise que les oppositions sur lesquelles le Conseil communal doit statuer impactent des personnes qui ont perdu de la valeur sur leur terrain. Le critère déterminant est la grandeur de la parcelle concernée, ce sont les grandes parcelles qui ont été impactées pour pouvoir respecter la législation.

M. Jürg Hostettler, Président, précise que les propriétaires concernés peuvent faire opposition à notre décision. Il existe d'autre part un fond de dédommagement pour les propriétaires touchés par ces mesures de dézonage, mais la demande doit être dûment motivée pour aboutir.

M. Nounagnon Salomon, Conseiller, est préoccupé par un sentiment d'injustice en rapport à la situation des personnes impactées. Mme Anne-Lise Rime, Syndique, lui répond que nous avons voté des lois et que c'est de notre devoir de les appliquer.

M. Claude Rosat, Municipal, précise que dans des grandes communes seule une présentation publique est faite. Et c'est à bien plaisir que la Municipalité a approché certains propriétaires.

Mme Anne-Lise Rime, Syndique, explique que c'est auprès des Autorités cantonales que le propriétaire devra prendre contact et faire valoir son opposition. La commission qui a étudié le préavis 01/2021 a eu accès à tous les documents.

M. Frédéric Colin, Conseiller, fait remarquer que l'objet de l'opposition de M. White est le fait de la perte de terrain à bâtir et n'affecte apparemment pas le permis de construire délivré par le passé.

M. Claude Rosat, Municipal, précise que la surface impactée sur sa parcelle entraîne une diminution de la capacité constructive de cette parcelle. Le permis de construire délivré n'a aucunement été impacté.

M. Salomon Nounagnon, Conseiller, demande si la Commune est au bénéfice d'une plus-value lors de ces opérations. Mme Anne-Lise Rime, Syndique, lui répond par la négative.

M. Claude Rosat, Municipal, précise que le dézonage de ces terrains va engendrer une perte sur l'impôt foncier que la commune perçoit.

M. Jürg Hostettler, Président, clos la discussion et propose de voter sur la levée de l'opposition no. 1 sans amendement de celle-ci. L'opposition no. 1 est levée par 0 voix contre, 6 abstentions, 31 voix pour.

#### **Opposition no. 2**

M. Jürg Hostettler, Président, ouvre la discussion sur l'opposition no. 2 de Mme Marilyn Guignard et M. Sébastien Chenuz.

Pas de questions.

M. Jürg Hostettler, Président, demande à l'Assemblée de voter sur la levée de l'opposition no. 2 de Mme Marilyn Guignard et M. Sébastien Chappuis. L'opposition no. 2 est levée par 0 voix contre, 7 abstentions et 30 voix pour.

#### **Opposition no. 3**

M. Jürg Hostettler, Président, ouvre la discussion sur l'opposition no. 3 de Mme Françoise et M. Jean Baumann-Monnier.

Pas de questions.

M. Jürg Hostettler, Président, clos la discussion. L'opposition no. 3 est levée par 0 voix contre, 9 abstentions et 28 voix pour.

#### **Opposition no. 4**

M. Jürg Hostettler, Président, ouvre la discussion sur l'opposition no. 4 de la Famille Nicole, Valéry et Fanny Paquier.

Pas de questions.

M. Jürg Hostettler, Président, clos la discussion. L'opposition no. 4 est levée par 0 voix contre, 7 abstentions et 30 voix pour.

#### **Opposition no. 5**

M. Jürg Hostettler, Président, ouvre la discussion sur l'opposition no. 5 de Mme Maryse et Eric Chaillier.

Pas de questions.

M. Jürg Hostettler, Président, clos la discussion. L'opposition no. 5 est levée par 0 voix contre, 7 abstentions et 30 voix pour.

### **Opposition no. 6**

M. Jürg Hostettler, Président, ouvre la discussion sur l'opposition no. 6 de M. Stéphane Schafroth.

Pas de questions.

M. Jürg Hostettler, Président, clos la discussion. L'opposition no. 6 est levée par 0 voix contre, 7 abstentions et 30 voix pour.

### **Opposition no. 7**

M. Jürg Hostettler, Président, ouvre la discussion sur l'opposition no. 7 de Mme Laurence et M. Pierre-Alain Epars.

Pas de questions.

M. Jürg Hostettler, Président, clos la discussion. L'opposition no. 7 est levée par 0 voix contre, 11 abstentions et 26 voix pour.

M. Jürg Hostettler, Président, ouvre la discussion sur la **révision du plan d'affectation communal (PACom) sans les oppositions.**

M. Denis Baudat, Conseiller, demande quelles peuvent être les conséquences, pour la Commune, d'un refus, par le Conseil communal, de la révision du PACom.

Mme Anne-Lise Rime, Syndique, lui répond que les communes vaudoises doivent les mettre à jour jusqu'en 2022 et que celui-ci doit impérativement répondre aux règlements en vigueur.

M. Claude Rosat, Municipal, précise que pour refuser le PACom, il faut présenter des arguments probants pour qu'ils soient pris en compte par l'autorité cantonale.

M. Jürg Hostettler, Président, informe le Conseil que le refus de ce préavis, auprès des instances cantonales, nécessite une argumentation solide sous forme d'un amendement.

Mme Magali Donzé, Conseillère, demande quelle superficie a été dézonée dans la Commune de L'Isle.

Mme Anne-Lise Rime, Syndique, précise que ce sont les hameaux de la commune qui ont été le plus impactés.

M. Claude Rosat, Municipal, répond que l'inventaire des surfaces dézonées est résumé dans chaque opposition présentée. La zone constructible est restée, pour l'ensemble de la commune, quasiment identique.

M. Sylvain Chenuz, Conseiller, demande quelle zone non constructible ont été classées en zone constructible.

Mme Anne-Lise Rime, Syndique, lui répond qu'il n'y en a pas. Mme Anne-Lise Rime, Syndique, déploie le plan cadastral de la Commune de L'Isle et présente les zones dont le potentiel constructif a été augmenté.

M. Claude Rosat, Municipal, précise les différents taux d'utilisation du territoire communal. Toutes les zones ont été calculées selon les directives qui émanent des offices fédéraux et cantonaux de l'aménagement du territoire. Le nouveau PARC Venoge n'appartient pas au PGA, il fait l'objet d'une réglementation différenciée. D'autre part, nous disposons d'une zone uniquement réservée pour la réalisation de bâtiments à usage public. Ceci sans compter la zone à caractère historique du Château de L'Isle et des monuments historiques qui sont absolument intouchables.

M. Sylvain Chenuz, Conseiller, demande si la Municipalité est satisfaite de l'aboutissement du PGA et comment les communes avoisinantes l'ont vécu.

Mme Anne-Lise Rime, Syndique, et M. Claude Rosat, Municipal, répondent que les citoyens suisses ont accepté la LAT et que les zones intermédiaires qui étaient prévues pour un développement futur de la commune ont été dézonées.

Mme Magali Donzé, Conseillère, demande où peut-on trouver ces différents documents cadastraux.

Mme Anne-Lise Rime, Syndique, lui répond que l'on trouve ces documents sur le site Internet de la commune, rubrique 'Pilier public'.

Plus de questions. La discussion est close.

M. Jürg Hostettler, Président, lit les conclusions du préavis 01.2021.

Le préavis 01.2021. Révision du plan d'affectation communal (PACom) est adopté par 2 voix contre, 3 abstentions et 32 voix pour.

### **Point 3. Préavis 02/2021.** Adoption du règlement général de police (RGP).

Mme Marie-Blanche Chappuis lit le rapport de la commission en charge du préavis 02/2021. La discussion est ouverte.

M. Denis Baudat, Conseiller, demande, suite à la votation populaire du 7 mars 2021, si la Confédération va légiférer sur ce sujet.

M. Didier Schmidt, Conseiller, lui explique qu'au moment de la rédaction du rapport de la commission, cet aspect de l'application de la loi n'était pas complètement réglé.

M. Denis Baudat, Conseiller, demande si le nouveau RGP issu du règlement cantonal serait légal sans l'amendement.

M. Philippe Mülhauser, Municipal, précise que l'article 64, sans l'amendement, ne serait pas légal puisqu'il est contraire à la votation du 7 mars 2021 et comme cette votation fait foi, l'article 64 du RPG ne peut pas rester tel que rédigé lors de sa conception par la Municipalité.

Mme Marie-Blanche Chappuis, Conseillère, lit l'amendement au préavis 02/2021.

M. Daniel Pasche, Conseiller, s'étonne de cette proposition d'amendement. Les votations communales, fédérales et cantonales vaudoises ont accepté le fait que le déplacement masqué sur le domaine public soit interdit. Cette situation le met mal à l'aise, car du fait de son mandat de conseiller communal, il porte les voix des citoyens de notre commune.

M. Philippe Mülhauser, Municipal, explique que cette situation est réglée maintenant par la Confédération. Il n'y a donc plus lieu de le maintenir dans un règlement communal puisque cela est déjà réglé sur le plan fédéral et cantonal. Lors de l'élaboration de ce préavis, la votation fédérale, sur ce sujet, n'avait pas encore eu lieu. La juriste que nous avons consultée n'avait alors pas relevé ce fait.

M. Denis Baudat, Conseiller, demande si l'on ne peut pas voter légalement le RPG sans l'amendement proposé.

M. Philippe Mülhauser, Municipal, répond que de maintenir le paragraphe 1 de l'article 64 est illégal, car la Confédération dit le contraire.

M. Denis Baudat, Conseiller, demande si l'amendement n'était pas accepté, faudrait-il en proposer un autre.

M. Philippe Mülhauser, Municipal, lui répond que l'on pourrait par exemple simplement supprimer l'article 64.

Plus de questions. L'amendement est accepté par 33 voix pour, 4 abstentions et 0 voix contre.

La discussion est close sur le préavis 02/2021. M. Jürg Hostettler, Président, lit les conclusions du préavis 02/2021.

Le préavis 02/2021 est accepté par 35 voix pour, 2 abstentions et 0 voix contre.

#### **Point 4. Communications de la Municipalité.**

M. Claude Rosat, Municipal, nous informe que des travaux d'entretien, sur la voûte secondaire de la chaudière principale du CAD devront être effectués.

Un appartement sis dans l'immeuble du centre villageois devra être rénové, après 30 ans d'usage. Le locataire nous a laissé quelques surprises. Les assurances prendront certainement une partie des frais en charge.

Concernant l'Ancienne Gendarmerie, nous sommes sur le point de finaliser le projet de transformation. Cela fait une année que nous sommes en tractation avec le DGIP. Nous avons déjà présenté environ douze versions de ce projet. Ce bâtiment est en classe 2 et nous devons obtenir l'aval de ce service pour aller de l'avant.

M. Philippe Mühlhauser, Municipal, nous informe que les améliorations foncières, tronçon de la route de Châtel, seront terminées d'ici fin mai. Ces travaux de gravillonnage ont été reportés pour des raisons climatiques.

L'acceptation du règlement de police va nous permettre d'avancer la mise en place de notre politique de stationnement. La phase à venir comprend une amélioration de certaines places de parc. Les travaux des places de parc devant la Poste débuteront après le congé de Pâques. Suivra alors une mise à jour des règlements concernant les places de parc pour s'adapter à l'utilisation faite par les usagers. Ce projet sera prêt à la fin de la législature et pourra développer ses premiers effets au début de la prochaine législature. La première phase du projet sera prophylactique. Nous effectuerons des contrôles, mais nous n'amenderons pas tout de suite les usagers.

Concernant la déchetterie, vous avez pu prendre connaissance du tri papier-carton. Ce nouveau tri permettra de diminuer drastiquement les frais de recyclage de ces déchets. Cela permettra de ne pas augmenter la participation financière de nos concitoyens au frais de la déchetterie.

Mme Anne-Lise Rime, Syndique, fait l'éloge et rend hommage à M. Jean-Louis Bapst, décédé à la fin de l'année 2020.

Le complexe des Chavannes prend forme. Nous pourrons, si les conditions le permettent, y aménager à la rentrée d'août. Je vous invite à consulter les sites Internet de l'[asicov.ch](http://asicov.ch) et de l'[asicos.ch](http://asicos.ch).

Je remercie le personnel communal pour son travail. Le personnel de l'administration communale est toujours en télétravail. Je remercie aussi le Conseil communal pour la confiance qu'il nous accorde et pour l'acceptation des préavis de ce soir. Je remercie aussi le bureau du Conseil, le Conseil de La Coudre et les volontaires qui ont participé au dépouillement des votations du 7 mars. Une élection pour la fonction de syndic-que sera organisée fin avril.

M. Claude Rosat, Municipal, se présente à l'élection pour le poste de syndic et manifeste sa motivation. Mme Anne-Lise Rime, Syndique, confirme sa volonté et sa grande motivation à poursuivre son mandat lors de la prochaine législature.

#### **Point 5. Communication du bureau.**

Je tiens à remercier aussi toutes les personnes qui ont participé au dépouillement du 7 mars. Les résultats transmis sur Votelec ont été rendus immédiatement public sur Internet. Alors que nous désirions publier tous les résultats des élections en même temps. M. Jürg Hostettler, Président, l'a signalé au service compétent de l'Etat. Nous

n'avons pas pu, comme de coutume, rendre public les résultats au Château. Nous organiserons et prendront en charge les élections de fin avril.

Le dépôt des listes pour les suppléants-es au Conseil communal est fixé le 12 avril à midi. Les personnes qui ont obtenu la majorité absolue, mais n'ont pas été élues sont reportées automatiquement sur la liste électorale des suppléants-es. Notre secrétaire, M. Daniel Pasche, ne se représentera pas au poste de secrétaire pour la prochaine législature. Mme Wilma Chappuis, huissière, et Mme Jeannette Jaunin ne se représenteront pas au poste d'huissière et huissière suppléante pour la législature à venir. Nous avons mis une annonce, dans L'IsleInfo, de recherche de candidats-es pour le poste de secrétaire. Nous avons reçu une candidature. Concernant la course du Conseil, nous patientons et attendons les recommandations fédérales.

#### **Point 6. Propositions individuelles.**

M. Pierre-Olivier Cloux, Conseiller, demande si l'on pourrait réfléchir à créer un poste de suppléant-es pour les commissions permanentes.

M. Jürg Hostettler, Président, se renseignera auprès de la Préfecture et donnera une réponse au prochain Conseil.

Question de M. Paul Hützli, Conseiller, est-ce que les petites écoles sont-elles menacées de fermeture. Mme Anne-Lise Rime, Syndique, pour l'instant la situation ne change pas.

Question de Mme Magali Donzé, Conseillère, est-ce que les enfants de L'Isle pourront profiter de la piscine des Chavannes dans le cadre scolaire.

Mme Anne-Lise Rime, Syndique, répond que cela sera possible. Des cours de natation seront organisés sur la durée d'un trimestre.

M. Paul Hützli, Conseiller, remercie la Municipalité pour les cartes journalières de ski de l'Abbaye, ainsi que les bancs et les tables de la Chargeaulaz.

Mme Magali Donzé, Conseillère, a remarqué que des jeunes se réunissent sur un petit banc. Ils ont installé un sac pour leurs déchets. Serait-il possible d'installer une poubelle à côté de ce banc.

M. Philippe Mülhauser, Municipal, répond que se sera fait rapidement.

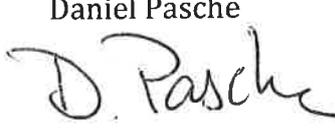
M. Jürg Hostettler, Président, remercie toutes les personnes qui participent, par leur engagement, à la bonne marche de la Commune et clos la séance.

La prochaine séance du Conseil communal est fixée au 17.06.2021. La séance est levée à 22.30 heures.

Bureau du Conseil communal

Jürg Hostettler  
  
Président du Conseil



Daniel Pasche  
  
Secrétaire du Conseil